



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 19 janvier 2023

### **Levée des restrictions de récolte, de commercialisation et de consommation pour les huîtres de l'étang de THAU**

Depuis le 30 décembre 2022 les coquillages filtreurs de l'étang de Thau étaient touchés par une contamination par des norovirus, virus responsable des gastroentérites humaines, ce qui a conduit à une restriction de mise sur le marché. En absence de nouvel événement contaminant pendant une période de 28 jours (notamment météorologique) le préfet de l'Hérault a décidé d'**abroger l'arrêté de fermeture temporaire des zones de production et de restrictions de commercialisation des coquillages en lien avec cette contamination par norovirus.**

**Toutefois**, en raison d'une **contamination des moules par une toxine** produite par un phytoplancton toxique (Dinophysis) les restrictions de récolte, de pêche, de transport, de commercialisation et de mise à la consommation sont maintenues temporairement pour les moules et étendue aux palourdes de Thau qui n'ont pas pu être prélevées pour réalisation des analyses.

Ces mesures d'interdiction ont pour but d'assurer la protection du consommateur.

**Les huîtres et les escargots** provenant de l'étang de THAU **n'ont pas montré de contamination** et peuvent donc être **consommés sans restriction.**

*La carte actualisée des interdictions sanitaires de récolte de coquillages se trouve sur le site internet de l'OIEAU : <http://www.atlas-sanitaire-coquillages.fr/statuts> ou sur l'application smartphone qualité-Coq.*

---

**Cabinet du préfet**  
Service départemental de  
la communication Interministérielle  
Tél. : 04 67 61 61 25  
Mél. : [pref-communication@herault.gouv.fr](mailto:pref-communication@herault.gouv.fr)  
Site : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)  
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance  
34062 Montpellier CEDEX 2